

LA  
POLITIQUE  
MUSÉALE  
DU  
CANADA

LES ATELIERS  
DE L'ESPRIT  
HUMAIN





---

TABLE

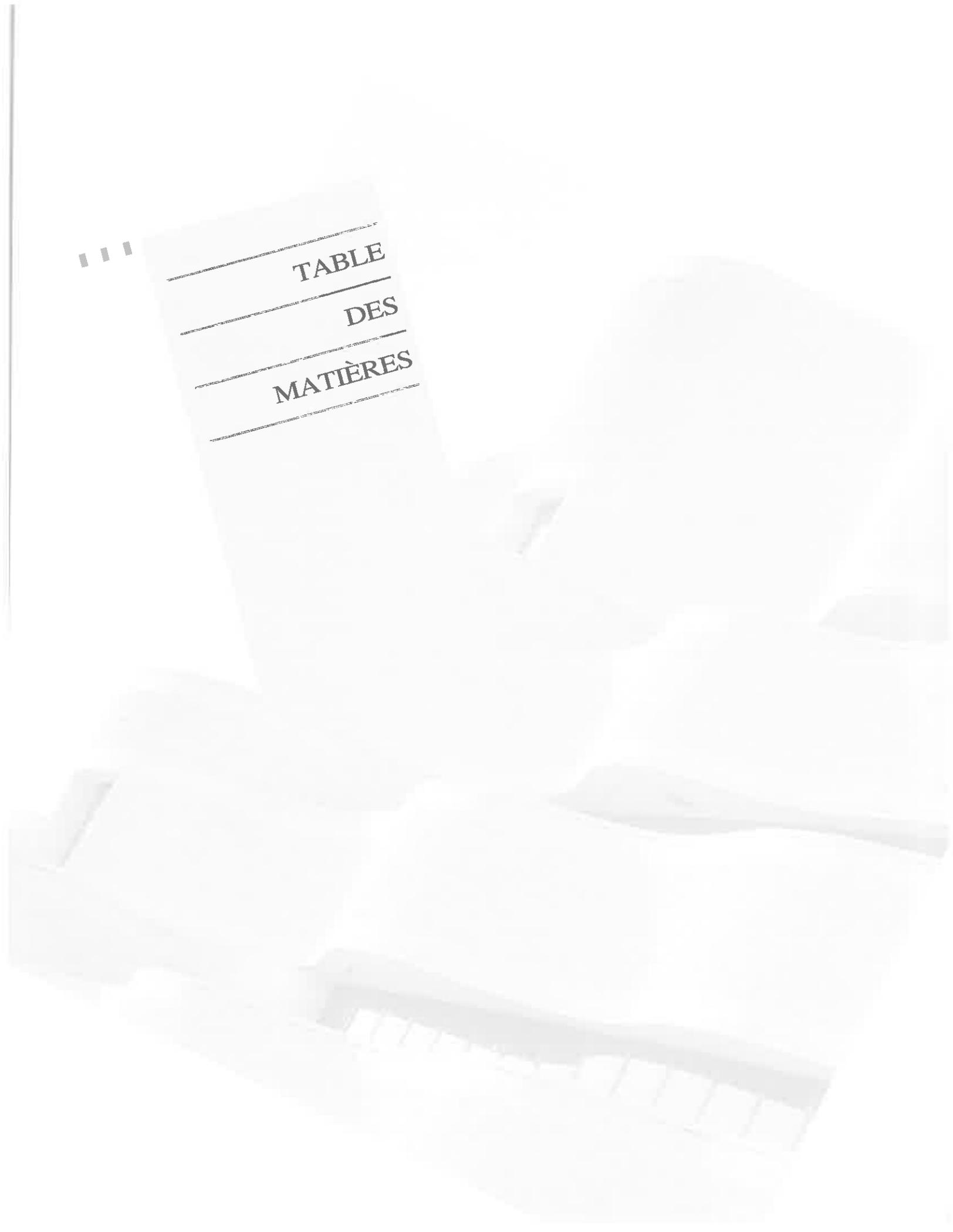
---

DES

---

MATIÈRES

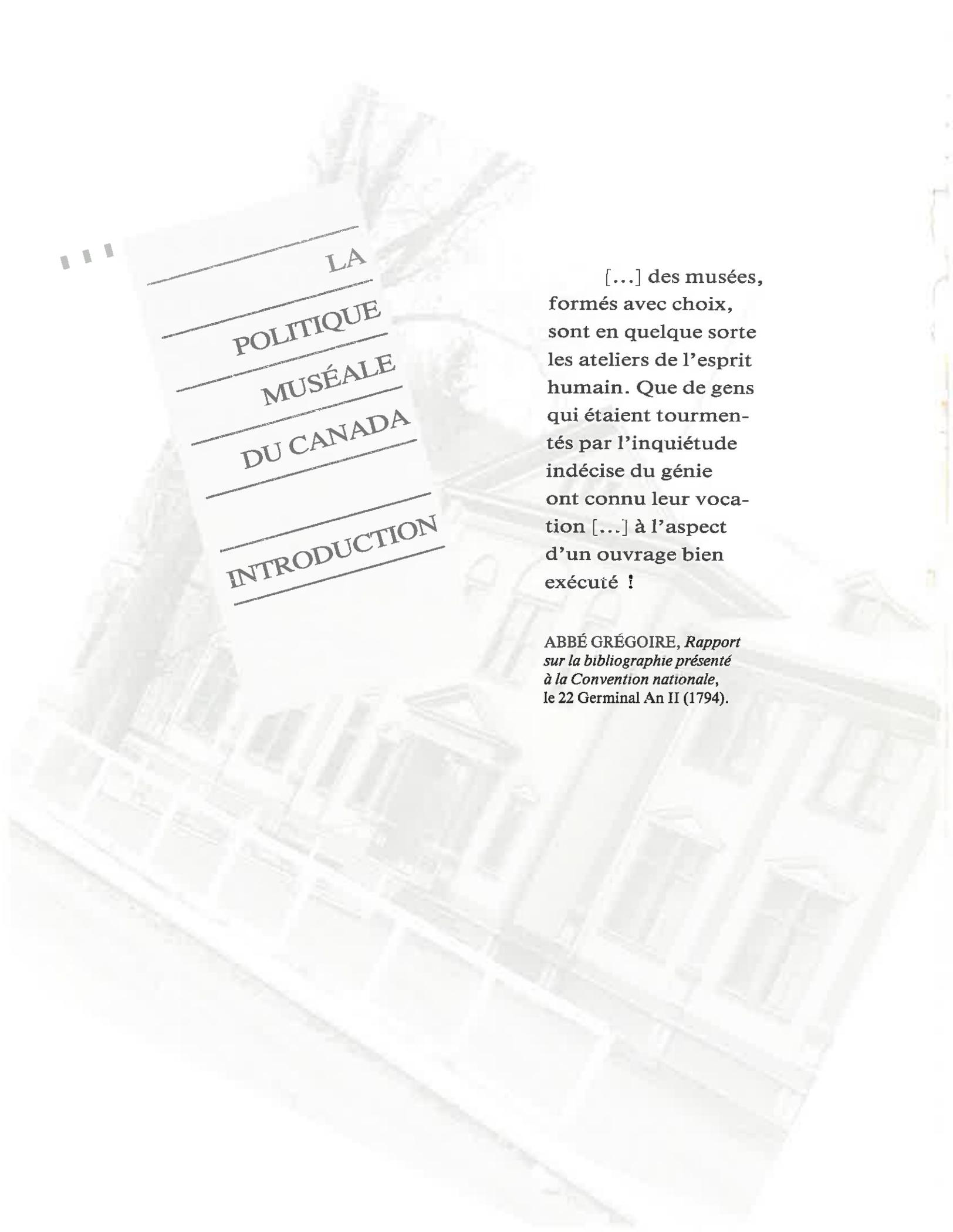
---



LE RÉSEAU CANADIEN D'INFORMATION SUR LE PATRIMOINE (RCIP)	34
PROTÉGER MÉMOIRE ET TRADITION	35
Les services du RCIP	36
LE PROGRAMME DES BIENS CULTURELS MOBILIERS (BCM)	38
L'INDIVIDUALITÉ DES PEUPLES	39
LE PROGRAMME D'APPUI AUX MUSÉES (PAM)	40
ASSURER DES ASSISES SOLIDES	41
Aide financière	42
Expositions	42
Amélioration et équipements	43
Gestion des collections	44
Perfectionnement professionnel	44
Initiatives prioritaires	44
Développement des musées autochtones	45
Services professionnels et consultatifs	46
Services de transport d'expositions	46
Appui technique aux expositions internationales	46
Assurances des expositions itinérantes	46
Conception des installations	47
Mise en application du PAM	47

	PAGE
INTRODUCTION	6
LES ATELIERS DE L'ESPRIT HUMAIN...	7
PREMIÈRE PARTIE	12
POUR PROTÉGER LE PATRIMOINE DU CANADA	13
LE RÔLE DES MUSÉES	18
FAIRE CONNAÎTRE LES ŒUVRES DE L'ESPRIT HUMAIN	19
UNE POLITIQUE MUSÉALE EN TRANSITION	20
DEUXIÈME PARTIE	22
UN PAYSAGE MUSÉAL MODIFIÉ	23
LES MUSÉES D'ÉTAT ET LES MUSÉES AFFILIÉS	24
PERSPECTIVES 2001	26
LA POLITIQUE MUSÉALE EN APPLICATION	27
L'INSTITUT CANADIEN DE CONSERVATION (ICC)	28
SUBJUGUER LE TEMPS	29
Formation en conservation, en langue française	31
Projets de conservation prioritaires	31
Diffusion de l'information	32





LA  
POLITIQUE  
MUSÉALE  
DU CANADA  
INTRODUCTION

[...] des musées, formés avec choix, sont en quelque sorte les ateliers de l'esprit humain. Que de gens qui étaient tourmentés par l'inquiétude indécise du génie ont connu leur vocation [...] à l'aspect d'un ouvrage bien exécuté !

ABBÉ GRÉGOIRE, *Rapport sur la bibliographie présenté à la Convention nationale, le 22 Germinal An II (1794).*

	PAGE
LA RECHERCHE SUR	
LA SITUATION MUSÉALE	48
INTERROGER L'ŒUVRE ET SES TRACES	49
LES RESSOURCES BUDGÉTAIRES	50
UN REFLET SOCIAL	51
CONCLUSION	56
QUAND PARLENT LES OBJETS	57
PHOTOGRAPHIES	60



## LES ATELIERS DE L'ESPRIT HUMAIN

La maturité d'un peuple se reconnaît à la fierté que lui inspirent son Histoire et sa culture ainsi qu'à son aptitude naturelle à y voir son reflet. À aimer cette image de lui-même, à en être fier et à chercher à la diffuser. Il peut le faire par l'imprimé, par les communications et les télécommunications, mais l'oeuvre, l'objet est et restera l'unique contact tangible matériel de ce peuple avec son Histoire.

L'Histoire racontée en trois dimensions est née du souci de l'Égyptien Ptolémée I<sup>er</sup> de s'entourer d'êtres et d'objets qui témoignaient du degré d'évolution de la civilisation. Rassemblées dans le temple qu'il créa pour elles, les Muses se sont associées dans une oeuvre destinée à supporter et à encourager l'intérêt et la curiosité de l'Homme pour les beaux-arts, les lettres et la science.

Longtemps, le musée s'est développé autour de galeries de portraits ou de souvenirs précieux issus du passé de la noblesse et des Églises. Longtemps encore, c'est en cercle fermé qu'on jouissait du privilège d'admirer les oeuvres d'art ou de toucher les vestiges des grandes civilisations qu'on exposait à l'abri du regard du peuple.



À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle l'Europe, découvrant les trésors gardés par la noblesse, était confrontée à une somme d'œuvres et d'objets collectionnés sans égard aux idées religieuses, sociales ou raciales. L'art et la culture ignorent les frontières, aplanissent les préjugés. L'étalage de ces témoins du génie humain a favorisé la naissance de nombreuses institutions et stimulé la constitution de collections dont l'importance s'est affirmée à partir du moment où elles ont été vues et connues par un nombre grandissant d'individus. Progressivement, s'est imposée l'idée que les gouvernements devaient apporter une contribution concrète à la protection du patrimoine universel.

Au Canada, l'intérêt des collectionneurs s'est d'abord développé selon une méthode scolastique. Le besoin d'apprendre et d'éduquer a stimulé des naturalistes qui ont donné naissance aux premiers musées ouverts au public. À ce désir de transmettre le savoir a succédé celui de diffuser le beau. Des

peintres ont voulu montrer leurs œuvres et celles qu'ils collectionnaient. Ils ont ouvert leurs salons et participé à des expositions publiques. Vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les plus riches parmi les Canadiens contribuaient à la naissance des « galeries des beaux-arts », qui annonçaient les premiers musées. Ces mécènes enrichirent ces institutions par des dons de collections d'œuvres et d'objets quelquefois rassemblées par plus d'une génération.

Même si les collections canadiennes n'ont pas été menacées, détruites ou dispersées comme ce fut le cas en Europe, l'intérêt des Canadiennes et des Canadiens pour leur patrimoine s'est accru, suivant en cela un courant universel. La nécessité de protéger les collections et de les loger mieux que convenablement a été exprimée, même par les personnes qui ne fréquentent pas les musées. Dans un concert presque unanime, les Canadiennes et les Canadiens croient que les musées doivent être accessibles. Ils attendent des divers paliers de gouvernement qu'ils contribuent à soutenir les institutions, les communautés et les individus qui ont constitué des collections et créé des musées. Ils attendent de l'État qu'il joue un rôle direct dans la préservation, la conservation, l'enrichissement et l'exposition des collections.

Les musées ne sont plus des lieux sacrés; on les a ouverts aux citoyens dont ils manifestent la culture et les connaissances.

La politique muséale décrite dans les pages suivantes a été conçue dans une perspective de continuité parce que l'oeuvre entreprise, il y a une vingtaine d'années, mérite d'être perpétuée. L'engagement du gouvernement du Canada à cet égard est partagé par les provinces. Plusieurs d'entre elles, dont c'est également le rôle de protéger les collections et d'appuyer la communauté muséale, se sont dotées de politiques en la matière.

Pour sa part, le gouvernement du Canada a choisi de continuer à protéger les collections majeures et d'en faciliter l'accès aux Canadiennes et aux Canadiens. Pour y parvenir, il a résolu d'intervenir en des domaines prioritaires comme les expositions, la conservation, la gestion de l'information, l'amélioration des équipements, la formation professionnelle et le développement des musées autochtones.

C'est pourquoi le Gouvernement a résolu d'augmenter sensiblement les budgets consacrés aux musées; en plus des 10 millions de dollars (2 millions de dollars par année) provenant des budgets autrefois consacrés au Programme des expositions mobiles, 43 millions de dollars s'ajouteront à ces budgets au cours des cinq prochaines années. Les musées canadiens

pourront disposer de programmes de financement, de services et de conseils de mieux en mieux adaptés aux conditions modernes. La communauté muséale et le public constateront que le ministère des Communications, chargé de la mise en oeuvre de cette politique, a adopté des mécanismes et appliqué des mesures souples qui faciliteront l'accès au patrimoine.

Adaptée à la taille et à la diversité du pays, cette politique témoigne des tendances qui, dans la perspective du prochain siècle, établissent le contact des peuples avec leur patrimoine.



Marcel Masse  
Ministre des Communications  
Juin 1990

LA  
POLITIQUE  
MUSÉALE  
DU CANADA

PREMIÈRE  
PARTIE

### **Les objectifs**

- Favoriser l'accès des générations actuelles et futures à leur patrimoine culturel, naturel, artistique et scientifique et les aider à en mieux connaître, comprendre et apprécier la richesse.
- Favoriser l'enrichissement, la gestion et la préservation de collections muséologiques particulièrement importantes et représentatives dans toutes les régions du pays.
- Encourager les musées canadiens dans leur quête de l'excellence en appuyant la recherche et le développement muséologiques et en assurant des services sur l'ensemble du territoire.

### **Les principes**

- le partenariat
- la coopération
- la continuité
- la souplesse
- la planification à long terme

# POUR PROTÉGER LE PATRIMOINE DU CANADA

Le gouvernement du Canada a voulu, dans l'élaboration de la nouvelle politique muséale, faciliter aux générations actuelles et futures l'accès à leur patrimoine culturel, naturel, artistique et scientifique. L'acquisition, la préservation, l'analyse, l'interprétation et la mise en valeur des objets qui forment les collections canadiennes sont les moyens qu'il favorisera au cours des prochaines années pour donner un caractère concret à ce vœu. La connaissance de cet héritage du passé fournira aux Canadiennes et aux Canadiens un moyen additionnel de comprendre ce qu'ils sont.

Quel que soit leur statut, leur lieu de résidence ou d'origine, tous les Canadiens doivent avoir accès aux collections gardées dans leurs musées. L'accès à ce riche patrimoine peut se faire par le biais de visites aux établissements où se trouvent des objets et par la voie de l'imprimé. À ces moyens traditionnels, le XX<sup>e</sup> siècle a ajouté l'audiovisuel et l'informatique pour faire connaître les collections muséales canadiennes.

Les collections canadiennes ont une importance significative dans l'ensemble du patrimoine mondial. Pour cette raison, le contenu de ce patrimoine doit être diffusé à l'extérieur du Canada. Inversement, les musées du Canada pourront mettre les richesses des autres pays à la portée des Canadiennes et des Canadiens.

Les notions d'enrichissement, de préservation et de gestion des collections n'ont pas échappé au gouvernement du



Canada. En collaboration avec les administrations provinciales, territoriales et municipales et avec le secteur privé, il appuiera toute démarche destinée à sauvegarder les collections muséologiques importantes et représentatives du patrimoine canadien. Dans un esprit d'ouverture qui intègre ce patrimoine au processus d'évolution de l'Humanité, les aspects ethniques, régionaux ou particuliers commandent aussi une attention spéciale.

La quête de l'excellence caractérise les musées du Canada qui, pour atteindre cet objectif, ont besoin d'une infrastructure appropriée. Le gouvernement du Canada intervient à ce niveau en leur fournissant des services spécialisés.

On connaît le rôle joué par les musées. Ils traitent de l'identité, témoignent de l'état de la culture, de l'évolution de la société, de son intérêt pour la nature et du génie de ses scientifiques.

Les musées sont aussi des instruments privilégiés qui contribuent entre autres à la compréhension du rôle joué par les peuples autochtones et les deux peuples fondateurs dans le développement de notre pays. Ils font la promotion de l'usage de nos deux langues officielles, en organisant et en présentant des expositions itinérantes bilingues dans tout le pays. Par l'injection de fonds dans les localités rurales ou semi-rurales où sont situés la plupart des petits musées, ils stimulent le développement économique régional, l'activité touristique et la création d'emplois dans toutes les régions du pays. Ils soulignent la diversité de nos origines dans les expositions et les programmes qu'ils réalisent.

Témoins actifs du passé, du présent et du devenir des Canadiennes et des Canadiens, les musées du Canada peuvent donc compter sur l'appui du Gouvernement pour atteindre leurs objectifs comme institutions publiques. Cet appui se manifeste aussi au niveau des musées d'État dont le Gouvernement a la responsabilité exclusive. Il veille de plus sur les collections importantes qui appartiennent à plusieurs organismes et ministères du gouvernement du Canada, qui continuent d'en assurer la gestion.

Quant à l'aide financière proposée aux musées canadiens autres que les musées d'État, elle est disponible par l'intermédiaire des programmes suivants : le Programme d'appui aux musées, le Programme des biens culturels mobiliers, le Programme d'initiatives culturelles ainsi que par le biais du programme de Planification de l'emploi de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada. Le gouvernement du Canada continue aussi d'aider indirectement les musées en maintenant sa politique d'émission de reçus d'impôt pour le don de biens culturels.

La prestation de services techniques et d'experts-conseils permet de contribuer à l'essor de nombreux musées. Le gouvernement du Canada facilite donc la diffusion de l'information sur la muséologie. Cette information s'appuiera sur la compétence et la science des individus qui œuvrent dans le milieu et s'occupent de faire partager les résultats de leurs recherches et initiatives.



L'Institut canadien de conservation est accessible à l'échelle du pays. Il offre des services de recherche et de conservation, il restaure les objets qui présentent un intérêt particulier et soutient les activités de formation en conservation.

De son côté, le Réseau canadien d'information sur le patrimoine ouvre l'accès à ses réseaux, élargit l'éventail des bases de données qu'il met à la disposition des musées et développe ses services de consultation.

Le Programme d'appui aux musées, en plus de fournir une aide financière dans plusieurs domaines, intervient également dans le secteur de la prestation de services en prodiguant les conseils de spécialistes à propos de la planification, de la conception et de l'aménagement des musées, de la sauvegarde des collections et du transport d'expositions et de la promotion des musées.

Le Programme des biens culturels mobiliers fournit, sous forme de crédits d'impôt, un appui financier pour les acquisitions. Il accorde aussi des subventions pour l'achat d'objets qui répondent aux critères de la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels*.

En plus de négocier avec d'autres États, le gouvernement du Canada entreprendra ou parrainera des activités internationales conformes aux objectifs de sa politique culturelle et de sa politique de relations internationales.

Les collections d'importance, rassemblées par les Canadiennes et les Canadiens, constituent la trame d'un passé qui occupe presque tout l'espace des « ateliers de l'esprit humain ». Traces d'un passé vivant, les collections traitent de l'identité et des aspirations collectives et individuelles. Elles révèlent les conditions de vie des peuples, leur talent et leur esprit d'invention.

Pour toutes ces raisons, le gouvernement du Canada continuera d'aider nos musées et veillera en outre à ce qu'ils demeurent parmi les plus dynamiques du monde.



LE RÔLE  
DES MUSÉES

Que les lumières ainsi dévoilées [...] ne sont qu'imparfaitement transmises sans l'aide des musées qui mettent à la vue de tout le monde des dépôts d'objets qui servent à faire connaître les oeuvres de la création et les inventions de l'esprit humain dans tous les siècles.

Que de pareils dépôts se trouvent chez toutes les nations éclairées et que le temps est arrivé où il devient à propos pour le Canada de faire un premier pas dans la même carrière d'utilité et d'instruction [...].

NAPOLÉON AUBIN,  
ARCHIBALD CAMPBELL,  
JOSEPH LÉGARÉ,  
WILLIAM S. SEWELL *et al.*,  
proposition en faveur de  
l'ouverture d'un musée national  
pour le Canada, *Le Canadien*,  
23 mai 1853.

# FAIRE CONNAÎTRE LES ŒUVRES DE L'ESPRIT HUMAIN

À l'origine des premiers musées créés au Canada, une idée principale dominait. Celle de contribuer à l'accroissement des connaissances de la population et de lui montrer des choses qu'elle n'aurait autrement jamais vues. Les premiers à constituer des collections, l'ont fait au nom des sciences naturelles. La botanique, la zoologie, la géologie ont vite été rattrapées par les beaux-arts et, le progrès aidant, par les sciences et la technologie.

Ces musées d'hier contenaient beaucoup et trop, de sorte que la bonne volonté des collectionneurs, des donateurs et des bénévoles était paralysée par le caractère hétéroclite de l'ensemble. Ce même ensemble, sous-estimé, recelait pourtant les trésors qui font maintenant l'orgueil des musées du Canada. Du beaucoup et du trop, les muséologues ont extrait le significatif. Ils ont pu s'y consacrer grâce à une connaissance du passé qui a débouché sur une conception réaliste de l'évolution des peuples qui ont bâti le Canada. Ce facteur fondamental permet enfin aux musées de s'intégrer aux communautés dont ils dépendent.



## UNE POLITIQUE MUSÉALE EN TRANSITION

En 1972, le gouvernement du Canada se dotait d'une politique muséale. La politique culturelle de démocratisation et de décentralisation mise de l'avant à cette époque s'appuyait sur la nécessité d'ouvrir à tous la porte des musées. Quant à la décentralisation des collections, elle continue d'être nécessaire pour atteindre l'objectif de démocratisation.

Les résultats de cette politique sont visibles de plusieurs points de vue. Par exemple, au chapitre des mentalités, c'est l'ensemble de la population qui a évolué. Quatre-vingts pour cent des Canadiennes et Canadiens expriment maintenant leur fierté et souhaitent que se poursuive l'effort de soutien aux institutions muséales. Cette même population, à laquelle se joignent de plus en plus de touristes d'ici et d'ailleurs, a fait grimper à 22 millions le nombre des visiteurs accueillis chaque année dans les musées. Grâce à la faveur dont jouissent les activités muséales qui touchent l'ensemble du pays et aux mesures qu'il entend prendre, le gouvernement du Canada espère voir le nombre des visiteurs passer de 22 à 30 millions d'ici l'an 2001.

Il est évident que si la fréquentation des musées s'accroît, c'est parce qu'ils s'imposent par leur qualité et par l'affirmation de leur rôle dans la communauté. Pour atteindre ce résultat, il a fallu s'appuyer sur les ressources humaines et compter sur les 9 000 employés et les 20 000 bénévoles à l'emploi des musées.

Le nombre, la qualité et le rôle des bénévoles dans l'évolution de la communauté muséale indiquent à quel point le musée et le patrimoine sont présents dans les préoccupations des Canadiennes et des Canadiens.

Les bénévoles, et toutes les personnes qui se font connaître comme « amis » des musées, confirment la place de ces institutions dans leur milieu. Ce sont, très souvent, ces mêmes personnes qui enrichissent les musées mis sur pied grâce à leur action, en offrant des collections ou des éléments de collections. En plus d'investir temps, expérience et connaissances dans cette oeuvre communautaire, il arrive que les bénévoles et « amis » des musées les soutiennent financièrement.

De tout âge et de tout milieu, les bénévoles occupent de nombreuses fonctions dans les musées; ces personnes administrent les boutiques, mettent sur pied les collectes de fonds et stimulent l'action des « amis » des musées. Ils contribuent aussi par exemple au fonctionnement des bibliothèques et travaillent comme guides-interprètes.

Essentiels à plusieurs des petits musées qui ne survivraient pas sans leur contribution, les bénévoles sont présents dans tous les musées du Canada, quelle que soit leur taille. Au même titre que les employés qui bénéficient d'un salaire, les bénévoles retrouvent dans les valeurs véhiculées par les musées, celles qui servent de fondement à la société.

Pour la fraction d'individus qui doutent encore de l'opportunité de l'intervention des gouvernements dans les champs culturels, il faut souligner la contribution concrète des musées à l'enrichissement du Canada. Même si on hésite à leur conférer une valeur autre que culturelle ou patrimoniale, il n'en demeure pas moins qu'ils représentent un actif de plusieurs dizaines de milliards de dollars répartis en immeubles, biens et collections. Quant à leurs retombées économiques, elles représentent annuellement près d'un milliard de dollars.



LA  
POLITIQUE  
MUSÉALE  
DU CANADA

DEUXIÈME  
PARTIE

Il va de soi que, dans une société évoluée, l'attention du public peut être stimulée. Les musées et les galeries d'art deviendront certainement de puissants instruments d'éducation populaire dans ces domaines essentiels que sont la santé physique et mentale de la nation.

SIR HENRY A. MIERS et  
S.F. MARKHAM, *A Report on  
The Museums of Canada*, remis  
à The Carnegie Corporation de  
New York, Edinburgh, 1932.

## UN PAYSAGE MUSÉAL MODIFIÉ

La politique muséale canadienne découle d'une longue analyse dont les résultats incitaient le gouvernement canadien à passer à l'action dès 1984. Objectif : redresser la situation des musées de l'ensemble du pays afin qu'ils puissent mieux jouer leur rôle auprès de la collectivité canadienne.

Beaucoup reprochaient entre autres au Gouvernement et à la Corporation des musées nationaux, créée en 1968, de favoriser la concentration de la majeure partie de l'héritage collectif des Canadiennes et des Canadiens à Ottawa. On admirait la qualité des instruments sophistiqués dont étaient dotés ces musées, tout en regrettant que ces instruments ne soient pas accessibles à l'ensemble du pays.

Dès 1986, le groupe de travail Richard-Withrow, spécialement formé pour réévaluer la contribution du gouvernement du Canada au développement des musées ainsi que le rôle de la Corporation des musées nationaux, entreprenait ses travaux et, quelques mois plus tard, le groupe produisait son rapport. Celui-ci devait ensuite être soumis à l'étude du Comité permanent des communications et de la culture qui, au mois de février 1987, déposait ses recommandations à la Chambre des communes. En plus d'entériner une grande partie des recommandations du groupe de travail, le Comité préconisait notamment le démantèlement de la Corporation des musées nationaux et l'élaboration d'une nouvelle politique muséale. Dans cette optique, on assiste au transfert des Programmes de la Corporation des musées nationaux au ministère des Communications.



Le Ministère a par la suite entrepris de consulter la communauté muséale sur les orientations à donner à la nouvelle politique, à partir du document de travail *Des enjeux et des choix*.

De ces travaux sont issus la plupart des éléments qui orientent désormais le Gouvernement dans la conduite de sa politique. Plus explicitement, l'État s'engage à mieux faire connaître, comprendre et goûter le patrimoine culturel, naturel, artistique et scientifique du pays, en assurant la sauvegarde, l'acquisition, la conservation, l'étude, la présentation et l'interprétation des collections représentatives du patrimoine culturel des Canadiennes et des Canadiens.

## LES MUSÉES D'ÉTAT ET LES MUSÉES AFFILIÉS

L'un des correctifs recommandés par le groupe Richard-Withrow visait à conférer plus d'autonomie aux musées d'État. C'est ce que l'entrée en vigueur de la *Loi concernant les musées*, en 1990, leur accorde. Cette loi abolit la Corporation des musées nationaux et établit quatre sociétés d'État muséales distinctes qui sont :

- le Musée des beaux-arts du Canada, auquel est affilié le Musée canadien de la photographie contemporaine;
- le Musée canadien des civilisations, auquel est affilié le Musée canadien de la guerre;
- le Musée canadien de la nature;
- le Musée national des sciences et de la technologie, auquel est affilié le Musée national de l'aviation.

Les conseils d'administration de chaque société d'État sont nommés par le ministre des Communications avec l'approbation du gouverneur en conseil. C'est encore le ministre des Communications qui répond de l'administration de chacune des sociétés d'État muséales devant le Parlement du Canada. Par ailleurs, ces conseils d'administration désignent le directeur du musée avec l'agrément du gouverneur en conseil.

Dans un cadre où il importe de préserver la liberté d'action des administrateurs, la *Loi concernant les musées* exclut l'intervention gouvernementale dans les acquisitions, les dispositions, la conservation et l'utilisation du matériel de musée relié aux activités du musée. De même, il n'interviendra pas dans les activités et les programmes mis de l'avant à l'intention du public, non plus que dans la recherche.

La constitution des nouvelles sociétés d'État muséales est un pas de plus vers l'application des principes de décentralisation. Ainsi, la *Loi concernant les musées* mentionne les trois musées affiliés actuels et préconise la création de nouveaux musées affiliés, tels les musées de la Nouvelle-France, des Arts de la scène, des Sciences et de la Technologie de Montréal. . .

Ces futures institutions d'État pourraient contribuer à la présentation d'éléments rattachés, par exemple, à l'environnement, à l'histoire ou à certaines préoccupations régionales et combler ainsi certaines lacunes dans la mise en valeur de notre patrimoine.

Le gouvernement du Canada, conscient du rôle et de l'importance de la culture de sa population, veut par les importantes modifications apportées à ses musées d'État favoriser dès maintenant l'accès de l'héritage muséal au plus grand nombre possible de Canadiennes et de Canadiens.



■■■

PERSPECTIVES

2001

On peut avoir l'impression que les visiteurs ne font que passer devant les expériences. Mais si on fait attention, on remarque qu'ils s'intéressent de près à certaines d'entre elles, qu'ils restent un long moment devant, qu'ils la montrent à ceux qui les accompagnent [...] Nous ne voulons pas montrer, mais apprendre au public à remarquer des choses auxquelles il n'avait jamais prêté attention auparavant ou qu'il avait appris à ignorer.

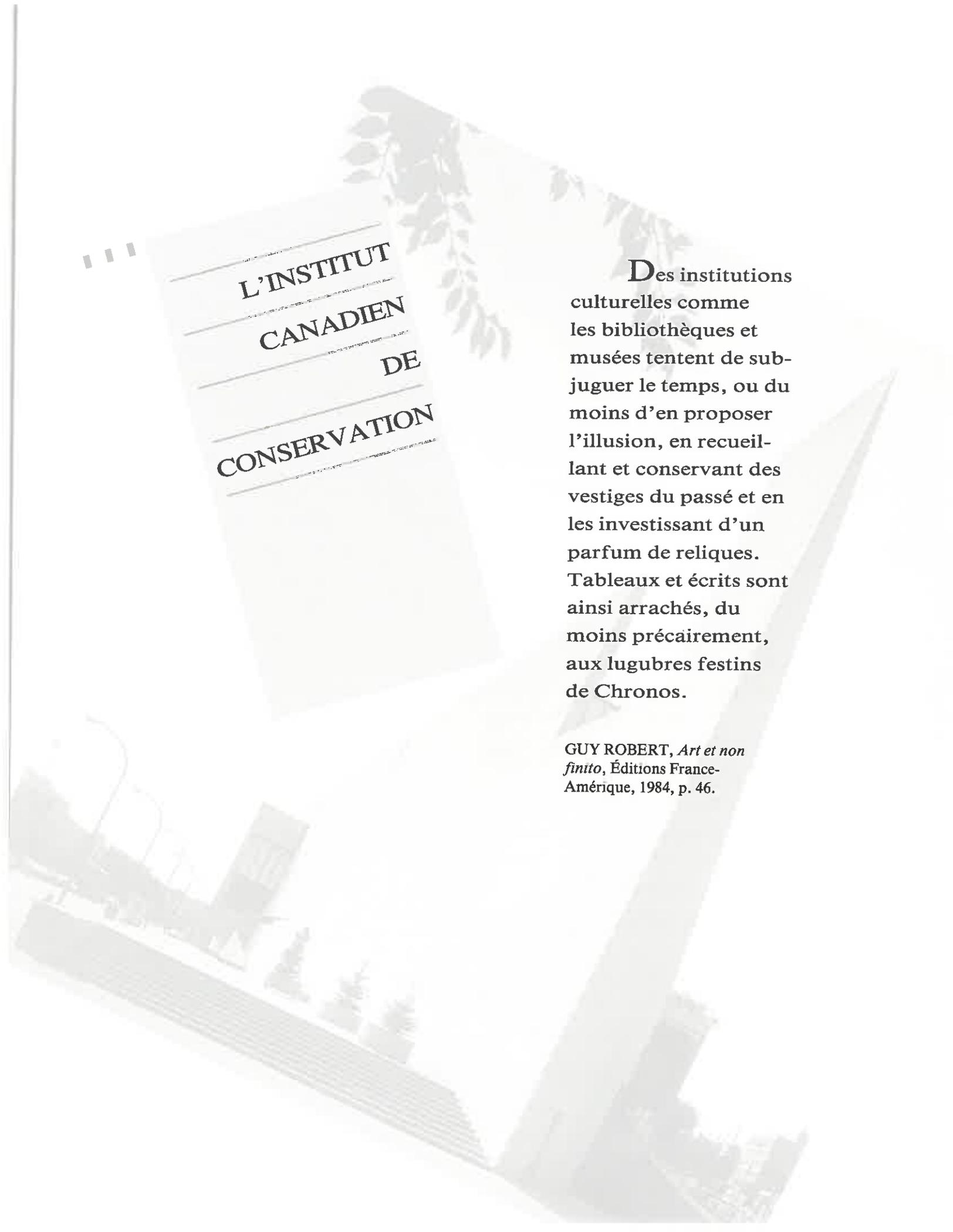
RICHARD CLAVAUD et  
FRANK OPPENHEIMER,  
« Un musée pour explorer  
la science », *Le Monde*  
*Dimanche*, 4 juillet 1982.

# LA POLITIQUE MUSÉALE EN APPLICATION

La décennie 1990 verra la politique muséale du Canada s'appliquer, harmonieusement et en souplesse, dans un esprit de justice et d'équité. Concrètement, cela signifie que le gouvernement du Canada s'engage sur la voie de la continuité et qu'il favorisera encore le partenariat entre les divers paliers de gouvernement et les organismes impliqués dans la question muséale. S'appuyant sur une planification à long terme, et dans l'espoir d'intensifier le contact des Canadiennes et des Canadiens avec leur héritage patrimonial, il encouragera la coopération entre les musées désireux de jumeler leurs objectifs.

L'évolution des concepts muséologiques exige une plus grande décentralisation des acquis, de même qu'une adaptation des services au milieu où on les applique.

Ainsi, quels que soient leur statut ou encore leur lieu de résidence ou d'origine, tous doivent avoir accès aux collections des musées établis sur le territoire du pays. La connaissance de cet héritage est rendue possible par un éventail de moyens déjà connus : visite des expositions itinérantes et visite des établissements où l'on montre des collections d'importances diverses; concerts et conférences; utilisation d'instruments audiovisuels, de matériel informatique et autres.



L'INSTITUT  
CANADIEN  
DE  
CONSERVATION

Des institutions culturelles comme les bibliothèques et musées tentent de subjuguer le temps, ou du moins d'en proposer l'illusion, en recueillant et conservant des vestiges du passé et en les investissant d'un parfum de reliques. Tableaux et écrits sont ainsi arrachés, du moins précairement, aux lugubres festins de Chronos.

GUY ROBERT, *Art et non finito*, Éditions France-Amérique, 1984, p. 46.

## SUBJUGUER LE TEMPS

La circulation et la mise en valeur des collections dépendent de l'état des objets qui les composent. Malheureusement, l'héritage collectif des Canadiennes et des Canadiens compte encore aujourd'hui un certain nombre de pièces qu'on ne peut déplacer ou montrer, parce que leur état nécessite l'intervention des spécialistes en restauration.

Dans le domaine de la conservation des biens mobiliers culturels, l'*Institut canadien de conservation (ICC)* est le seul organisme du gouvernement canadien qui fournisse à la communauté muséale ce type de services. C'est à lui que revient la responsabilité de prolonger le plus longtemps possible la vie proprement dite des collections.

Créé pour promouvoir la sauvegarde du patrimoine et pour assurer la préservation des collections des musées canadiens, l'ICC intensifiera les recherches qu'il effectue sur les nouvelles méthodes de conservation. L'Institut, qui procède à des traitements complexes sur des objets d'intérêt exceptionnel dans ses laboratoires d'Ottawa, continue de diffuser l'information dont il dispose, dans son programme de publications. Il organise des stages, des activités de formation et des symposiums.



Reconnu comme un centre de recherche et de traitements de grande qualité, l'ICC collabore aux travaux d'organismes internationaux réputés, le Conseil international des musées (ICOM) et le Centre international pour la conservation (ICROM), et a participé à la création du Réseau d'information sur la conservation.

Pour que l'équité s'applique à l'ensemble des musées du Canada et que les principes de restauration et de conservation d'une qualité maximale s'appliquent partout, il importe d'ajouter certains programmes à ceux de l'*Institut canadien de conservation*, dont la formation en langue française et la décentralisation de projets de conservation prioritaires, en plus d'améliorer la diffusion de l'information relative à la conservation et à la restauration.

## FORMATION EN CONSERVATION, EN LANGUE FRANÇAISE

Pour que le programme de conservation s'applique intégralement dans l'ensemble du pays, il importe de créer un programme de formation en conservation à l'intention des personnes désireuses de la recevoir en langue française.

Dans le but d'accroître le nombre de restaurateurs francophones, le ministère des Communications soutiendra la création d'un programme de formation en conservation dans une université de langue française située au Québec.

## PROJETS DE CONSERVATION PRIORITAIRES

L'augmentation du nombre des restaurateurs professionnels qui, de 25 en 1972, est passé à près de 350 en 1990, permet d'envisager qu'on exécute ailleurs que dans les laboratoires de l'*Institut canadien de conservation* une plus grande partie des travaux de restauration. L'ICC assumera alors la gestion des projets importants et y affectera des professionnels capables de travailler sur place. Ces professionnels viendront aussi bien du secteur privé et des musées que d'autres paliers de gouvernement.



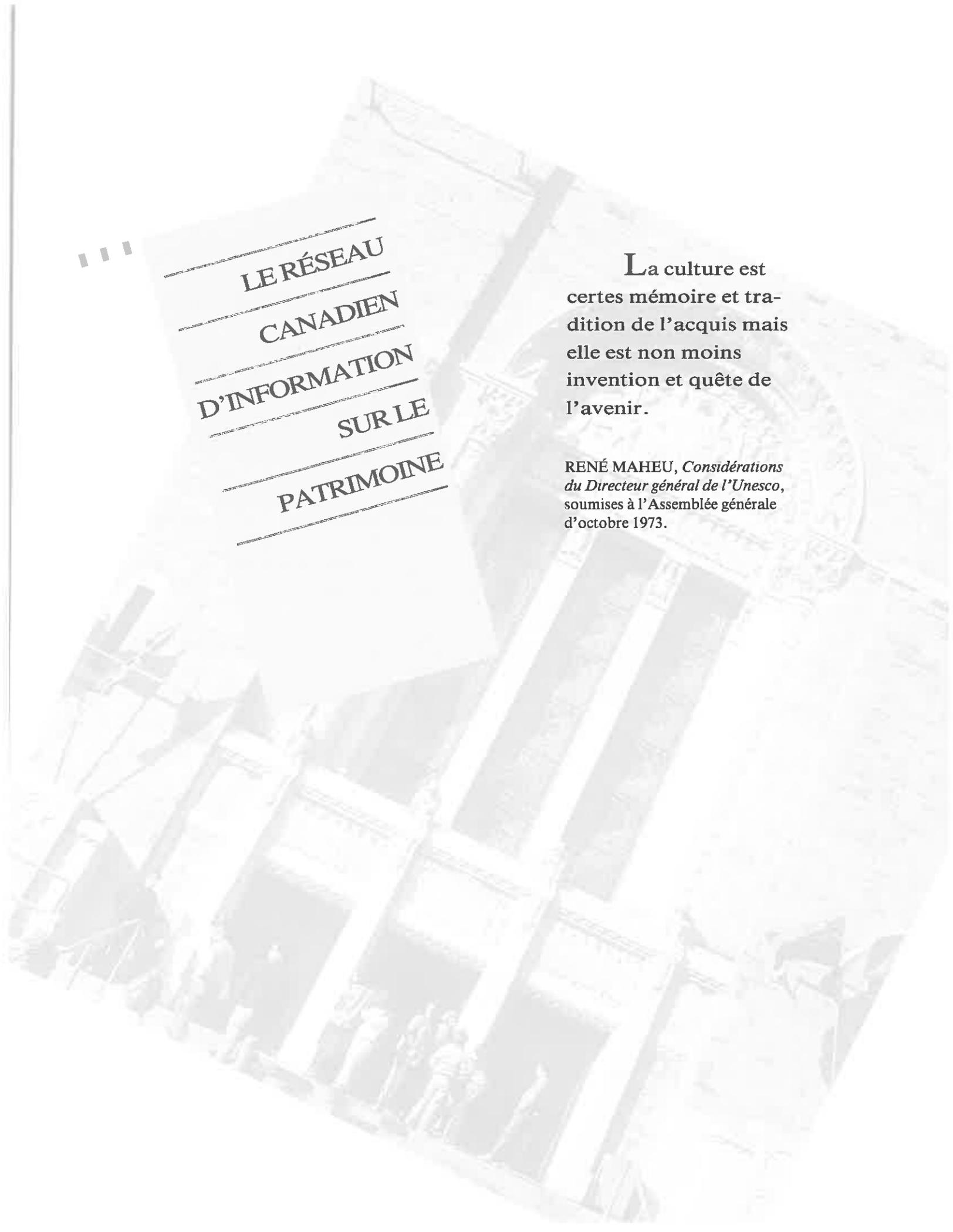
On prendra en considération les projets dont on pense qu'ils favorisent la collaboration entre les provinces, font progresser les connaissances dans le domaine de la conservation et constituent un traitement complexe d'objets d'importance pour toute une région ou l'ensemble du pays.

## DIFFUSION DE L'INFORMATION

La diffusion du résultat des recherches, de la méthodologie sur les traitements de restauration, ainsi que celle de l'information sur la conservation préventive constituent le pivot du programme de publications de l'*Institut canadien de conservation*.

Destiné aux restaurateurs professionnels, ce programme est utilisé par plus de 3 000 spécialistes du Canada et du monde entier. Ils y puisent actuellement l'information relative aux progrès, découvertes et travaux muséologiques en cours au Canada. Simultanément, l'Institut véhicule l'information spécialisée sur des travaux de même nature entrepris ailleurs dans le monde. La circulation de cette information chez les professionnels des musées du pays constitue l'un des moyens les plus efficaces de sauvegarder et de gérer notre patrimoine.

Dans les Perspectives 2001 mises de l'avant par l'ICC, on veut faciliter l'accès au Centre de ressources muséologiques. Constitué de documents historiques anciens et contemporains, le Centre est l'instrument de référence par excellence pour la communauté muséale qui l'utilise à travers le système des prêts inter-bibliothèques. Au cours des années qui viennent, on mettra l'accent sur l'accroissement des services aux institutions de petite et moyenne taille.



LE RÉSEAU  
CANADIEN  
D'INFORMATION  
SUR LE  
PATRIMOINE

La culture est certes mémoire et tradition de l'acquis mais elle est non moins invention et quête de l'avenir.

RENÉ MAHEU, *Considérations du Directeur général de l'Unesco, soumises à l'Assemblée générale d'octobre 1973.*

# PROTÉGER MÉMOIRE ET TRADITION

La mise en valeur des composantes du patrimoine des Canadiens et des Canadiennes s'appuie sur le fait qu'on en connaît l'existence, la nature et la signification. Enregistrer ces données, qui continuent de s'accumuler, constitue une activité vitale à la sauvegarde du patrimoine.

Le *Réseau canadien d'information sur le patrimoine (RCIP)* a pour mission de constituer un répertoire informatisé des renseignements relatifs aux collections du patrimoine de l'ensemble du pays afin d'en faciliter la gestion par les responsables des collections, d'en permettre l'accès et de promouvoir l'échange de cette information et son utilisation pour la mise sur pied d'expositions dont l'ensemble du public peut profiter.

Le Programme offre aussi à la communauté muséale un appui technique dans le domaine de la gestion de l'information et des services consultatifs en matière de nouvelles technologies.

Dans les Perspectives 2001, ces objectifs prennent de l'ampleur. Jusqu'à maintenant le système informatique du RCIP a recensé et décrit plus de 12 millions d'objets. Le Programme compte augmenter ce nombre à 20 millions d'ici la fin du siècle.



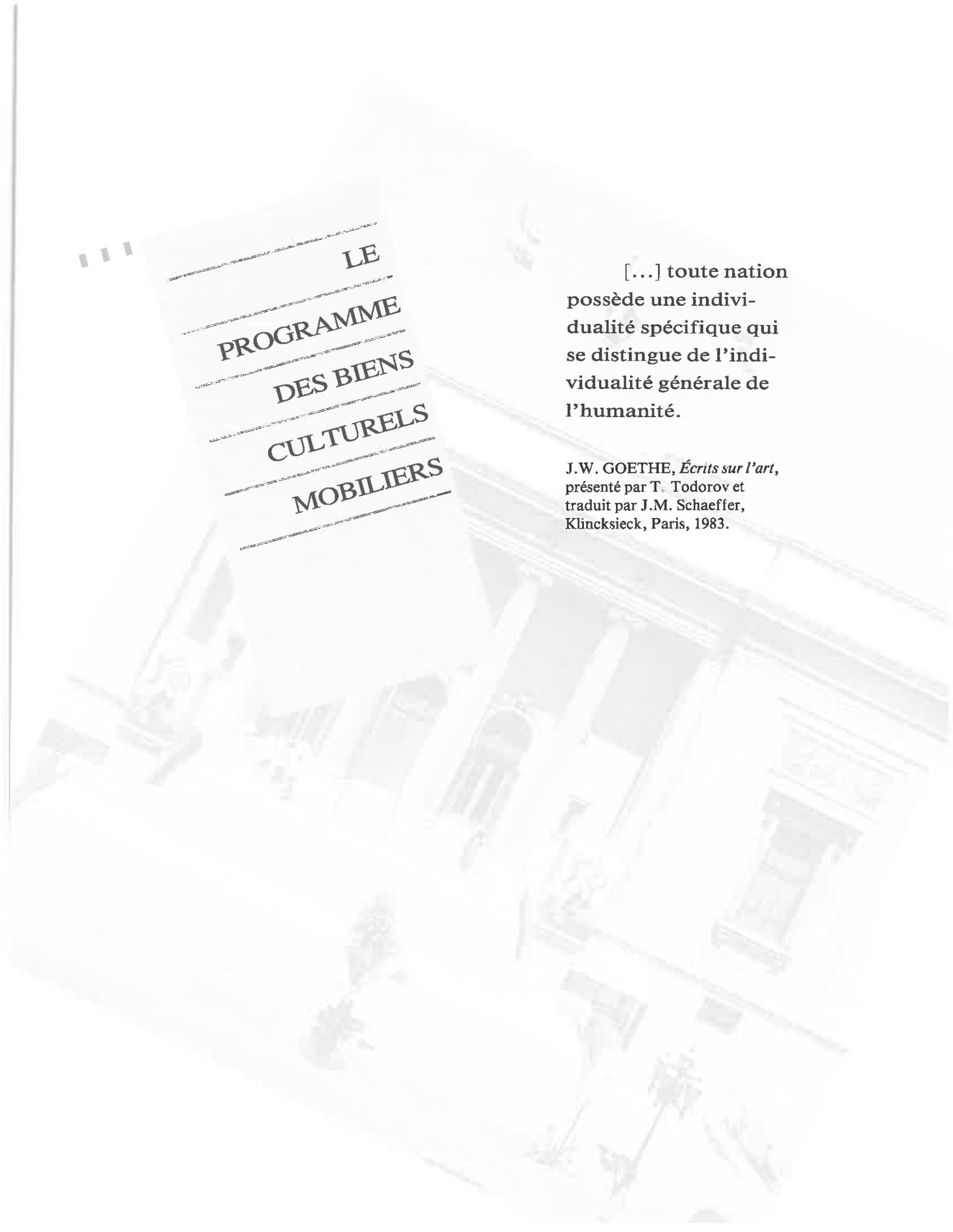
## LES SERVICES DU RCIP

On continuera d'offrir gratuitement les services de gestion de l'information du *Réseau canadien d'information sur le patrimoine* aux musées canadiens. Le RCIP propose en outre des techniques de gestion de collections, de conception, et de mise sur pied de bases de données, d'établissement de normes et de formation. Le Réseau rend accessibles à la communauté muséale ainsi qu'aux chercheurs, ici et à l'étranger, plus de 120 bases de données en utilisant des systèmes de télécommunications canadiens et internationaux. Grâce à ce Réseau, il est possible de connaître la localisation, la description, l'état et l'importance patrimoniale des objets conservés dans les musées. Ces informations sont de nature à harmoniser les prises de décisions dans les cas de restauration d'un objet, de reconstitution d'une collection ou d'organisation d'une exposition au Canada ou à l'étranger.

Les services du RCIP, y compris le Réseau d'information sur la conservation, sont utilisés par plus de 350 établissements muséaux répartis dans toutes les régions du Canada et dans plus de 20 pays à travers le monde.

Au cours des prochaines années, le RCIP intensifiera la diffusion et le partage de l'information dans la communauté muséale canadienne. Il utilisera à cette fin l'accroissement des informations accessibles par le Réseau et permettra à un plus

grand nombre de musées canadiens d'y accéder. Il facilitera d'autre part l'élaboration et l'essai de nouvelles pratiques de gestion de l'information, de normes, de technologies et la diffusion des résultats de ces initiatives dans la communauté. En plus d'élargir l'éventail des bases de données qu'il met à la disposition de ses utilisateurs, il offrira à la communauté muséale des services consultatifs sur l'acquisition et l'utilisation de systèmes informatiques.



LE  
PROGRAMME  
DES BIENS  
CULTURELS  
MOBILIERS

[...] toute nation possède une individualité spécifique qui se distingue de l'individualité générale de l'humanité.

J.W. GOETHE, *Écrits sur l'art*,  
présenté par T. Todorov et  
traduit par J.M. Schaeffer,  
Klincksieck, Paris, 1983.

## L'INDIVIDUALITÉ DES PEUPLES

La dispersion, hors du Canada, d'objets du patrimoine est un phénomène qui a longtemps entravé le maintien et la constitution des collections patrimoniales canadiennes. Une loi qui favorise le retour au Canada de ces objets et assure le contrôle de leur exportation est maintenant en vigueur.

La *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels* a pour principal objectif de conserver au Canada les exemples représentatifs des biens culturels mobiliers. Les objets qu'elle protège appartiennent à plusieurs catégories: oeuvres d'art, documents d'archives, spécimens d'histoire naturelle et éléments révélateurs de l'inventivité ou de la contribution scientifique des Canadiennes et des Canadiens.

La Loi comporte des mécanismes de contrôle des exportations, et prévoit des avantages fiscaux à l'intention des individus qui cèdent, par don ou par vente, des objets qui revêtent un intérêt exceptionnel pour les musées du Canada ainsi que des subventions destinées au rapatriement des objets qui se trouvent à l'extérieur du pays.

Les musées du Canada peuvent s'en prévaloir pour solidifier l'édifice culturel canadien. Le *Programme des biens culturels mobiliers (BCM)* s'appuiera aussi sur une augmentation de budget qui lui permettra d'aider davantage les musées à acquérir des objets gardés à l'extérieur du pays ou menacés d'exportation permanente.



LE  
PROGRAMME  
D'APPUI  
AUX  
MUSÉES

Les idéaux qui ont alimenté la créativité et le progrès doivent s'accompagner aujourd'hui de réalisme, afin d'assurer à la muséologie des assises solides.

GAËL DE GUICHEN et  
JACQUELINE MAGGI,  
*Museum*, Unesco, Paris,  
numéro 163, 1989, p. 140.

## ASSURER DES ASSISES SOLIDES

Pleinement conscient du rôle qu'il doit jouer auprès de la communauté muséale, le gouvernement du Canada s'est pourvu d'un instrument efficace : le *Programme d'appui aux musées (PAM)*. Gérant un ensemble de services jugés essentiels à la mise en oeuvre des objectifs de la politique muséale du gouvernement du Canada, le PAM est le plus important programme d'appui financier mis à la disposition des musées canadiens. Un budget en forte croissance assurera un appui financier et un soutien technique aux musées canadiens et aux organismes connexes sans but lucratif.

Aux musées canadiens et à leur personnel est dévolue la tâche majeure de découvrir, de connaître, d'entretenir et de mettre en valeur les collections qu'on associe désormais au passé du territoire et des populations du Canada. Aux musées du Canada et à leur personnel revient une autre responsabilité, celle de mettre en valeur les collections formées par l'ensemble des objets qui constituent le patrimoine. Objectivement, il s'agit d'une tâche complexe qui requiert des conditions optimales. Le PAM veille au maintien de l'excellence des institutions muséales du Canada en répondant à leurs demandes de conseils; en contribuant à l'organisation de leurs expositions et activités diverses, à l'amélioration de leurs équipements, au perfectionnement du personnel, etc.

Bouclant ainsi la boucle, le gouvernement du Canada contribue activement à la sauvegarde du patrimoine canadien.



## AIDE FINANCIÈRE

### EXPOSITIONS

Le gouvernement du Canada entend centrer son appui sur les activités reliées aux expositions pour lesquelles son assistance est indispensable. Des subventions seront donc versées pour faciliter l'accès des Canadiens à leur patrimoine culturel, naturel, artistique et scientifique, ainsi que pour en favoriser la connaissance et la compréhension. Ces subventions seront octroyées pour la réalisation d'expositions itinérantes provinciales, interprovinciales et internationales.

C'est en adoptant une approche globale que le gouvernement canadien soutiendra les expositions itinérantes à toutes les étapes de leur réalisation depuis la planification et la recherche jusqu'à l'évaluation finale, en passant par la promotion.

Comme les expositions d'art contemporain sont financées par le Conseil des Arts du Canada, le *Programme d'appui aux musées* ne financera pas de telles expositions.

D'autre part, la situation générale des musées canadiens s'est améliorée et les musées associés, qui bénéficient d'un statut spécial, ne sont plus les seuls à entretenir des collections majeures, à pouvoir le faire dans les meilleures conditions possibles et à y donner accès. Guidé par un souci d'équité, le Gouvernement ouvre donc à l'ensemble des musées un programme de subventions qui vise à permettre aux Canadiennes et Canadiens d'accéder en plus grand nombre aux collections muséales.

Le programme de financement consacré aux seuls musées associés continuera de s'appliquer au cours des années 1990-1991 et 1991-1992, mais il prendra définitivement fin le 31 mars 1992. Pendant cette période de transition, les musées associés qui existent déjà pourront recourir aux subventions offertes dans le cadre du nouveau Programme d'appui aux expositions, un programme ouvert et concurrentiel.

Par ailleurs, les centres nationaux d'expositions, conçus comme des lieux culturels à fonction multidisciplinaire, ont évolué selon une formule qui les apparente à la fois au musée et au centre culturel. Le gouvernement du Canada maintiendra à son niveau actuel l'appui financier qu'il leur accorde; cependant, aucun nouveau centre ne sera institué. Ils sont également invités à s'engager le plus tôt possible dans le processus de fonctionnement des autres musées canadiens.

#### AMÉLIORATION ET ÉQUIPEMENTS

Pour accroître et favoriser l'accès des Canadiennes et des Canadiens à leur patrimoine et pour préserver les collections patrimoniales conservées dans les musées canadiens, on octroiera des subventions pour l'amélioration des installations existantes et des équipements de restauration, d'entreposage et de préservation des collections.

Pour assurer le développement efficace des musées et la bonne utilisation des ressources disponibles, des subventions seront disponibles pour l'élaboration de projets de planification à long terme, de conception d'installations et des projets innovateurs de marketing.



## GESTION DES COLLECTIONS

Les musées pourront profiter des subventions mises à leur disposition pour procéder à la cueillette de l'information sur les collections et pour l'informatiser ensuite afin qu'elle soit compatible avec les données sur les autres collections canadiennes, grâce à l'utilisation des normes du Réseau canadien d'information sur le patrimoine.

## PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

Comme la compétence est l'un des critères essentiels à la conduite de toutes les opérations muséales, on versera des subventions pour des projets de recherche dans les secteurs des études muséales, des normes, des méthodes pédagogiques, de la formation et de l'évaluation de tels projets. Ces subventions seront également disponibles pour le perfectionnement professionnel en cours de carrière.

## INITIATIVES PRIORITAIRES

Comme la quête d'excellence constitue l'objectif ultime des interventions gouvernementales dans le secteur muséal, une aide financière applicable aux services offerts aux musées par des organismes canadiens sera disponible. Il devra s'agir d'activités considérées comme prioritaires. Ainsi, des conférences, des publications ou d'autres projets jugés importants pour l'ensemble de la communauté muséale pourront profiter d'un appui financier.

## DÉVELOPPEMENT DES MUSÉES AUTOCHTONES

Le bien général des collections patrimoniales canadiennes justifie la constitution de budgets destinés à la préservation, à la sauvegarde et à la gestion des collections représentatives du patrimoine culturel des Autochtones. Cet appui financier permettra entre autres de former le personnel muséal autochtone. Le Programme sera développé en étroite collaboration avec la communauté autochtone et la communauté muséale.



## SERVICES PROFESSIONNELS ET CONSULTATIFS

### SERVICES DE TRANSPORT D'EXPOSITIONS

Des services de transport d'expositions et d'objets seront fournis aux musées et aux établissements connexes; on continuera d'offrir ces services contre remboursement des frais.

Des conseils techniques portant sur des questions liées au transport des expositions seront également disponibles.

### APPUI TECHNIQUE AUX EXPOSITIONS INTERNATIONALES

Des conseils techniques seront donnés aux musées canadiens qui désirent emprunter des expositions de l'étranger ou faire circuler des expositions à l'extérieur du Canada.

### ASSURANCES DES EXPOSITIONS ITINÉRANTES

Le Programme d'assurance des expositions itinérantes aura un budget accru et sera intégré au *Programme d'appui aux musées*. Les conditions d'accès au Programme demeurent les mêmes. Toutefois, la formule de partage des frais sera modifiée, ce qui permettra au Programme d'assumer une plus grande partie du coût d'assurance des expositions.

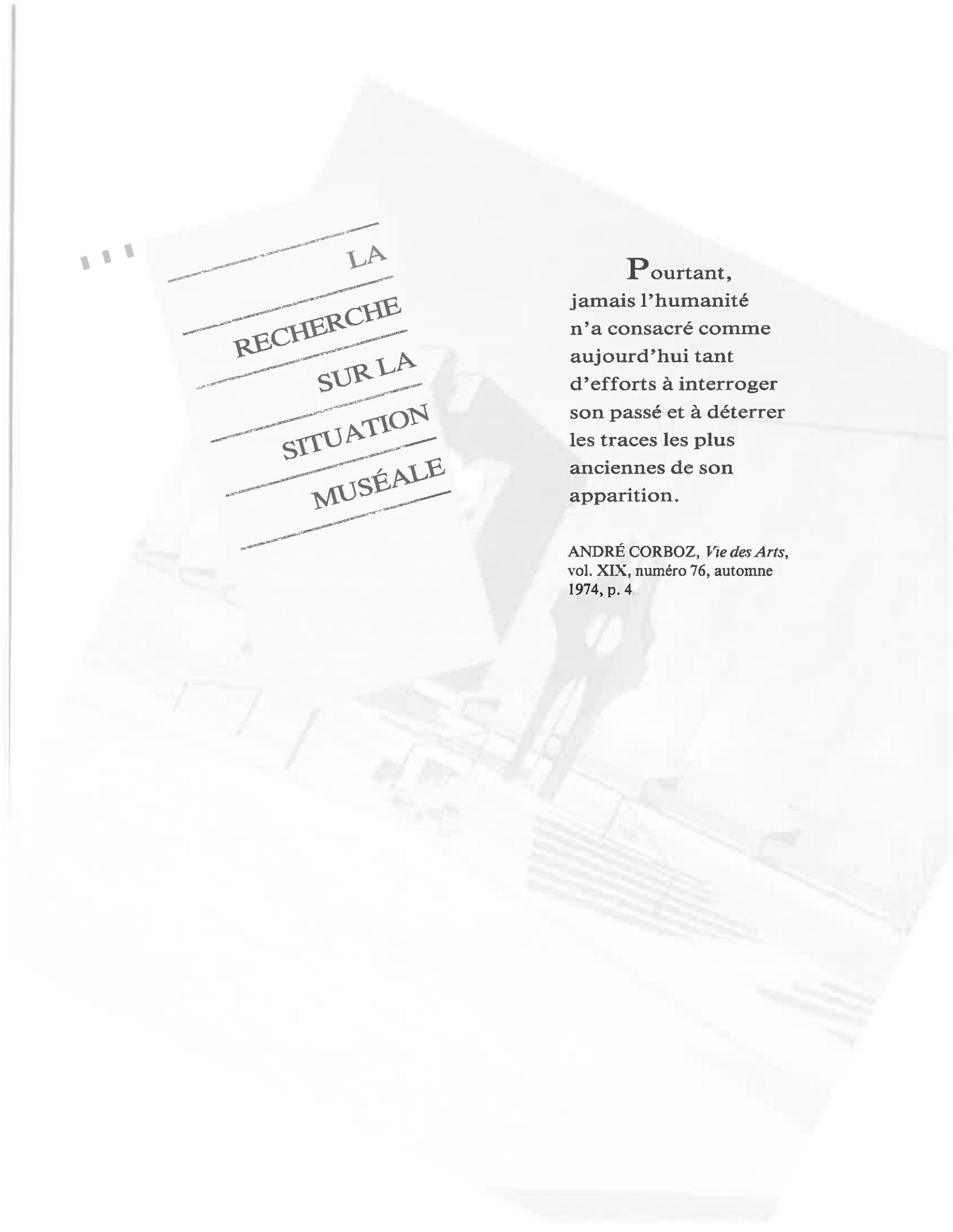
## CONCEPTION DES INSTALLATIONS

Les musées pourront obtenir la collaboration de spécialistes pour la modernisation des installations muséales et l'application de concepts en vue de créer des conditions appropriées de conservation. Ces spécialistes fournissent des conseils aux institutions sur les sujets tels que la régulation des conditions ambiantes en rapport avec la sécurité de l'édifice, la protection contre l'incendie et la sécurité, la planification du développement des musées et le marketing.

## MISE EN APPLICATION DU PAM

L'application du *Programme d'appui aux musées* relève du personnel de l'administration centrale et, plus récemment, des bureaux régionaux du ministère des Communications.

La valeur et le bien-fondé de chaque proposition sont déterminés par les spécialistes du Programme qui agissent selon un processus auquel participent des spécialistes du milieu muséal. Ces recommandations sont ensuite soumises à l'approbation du ministre des Communications.



LA  
RECHERCHE  
SUR LA  
SITUATION  
MUSÉALE

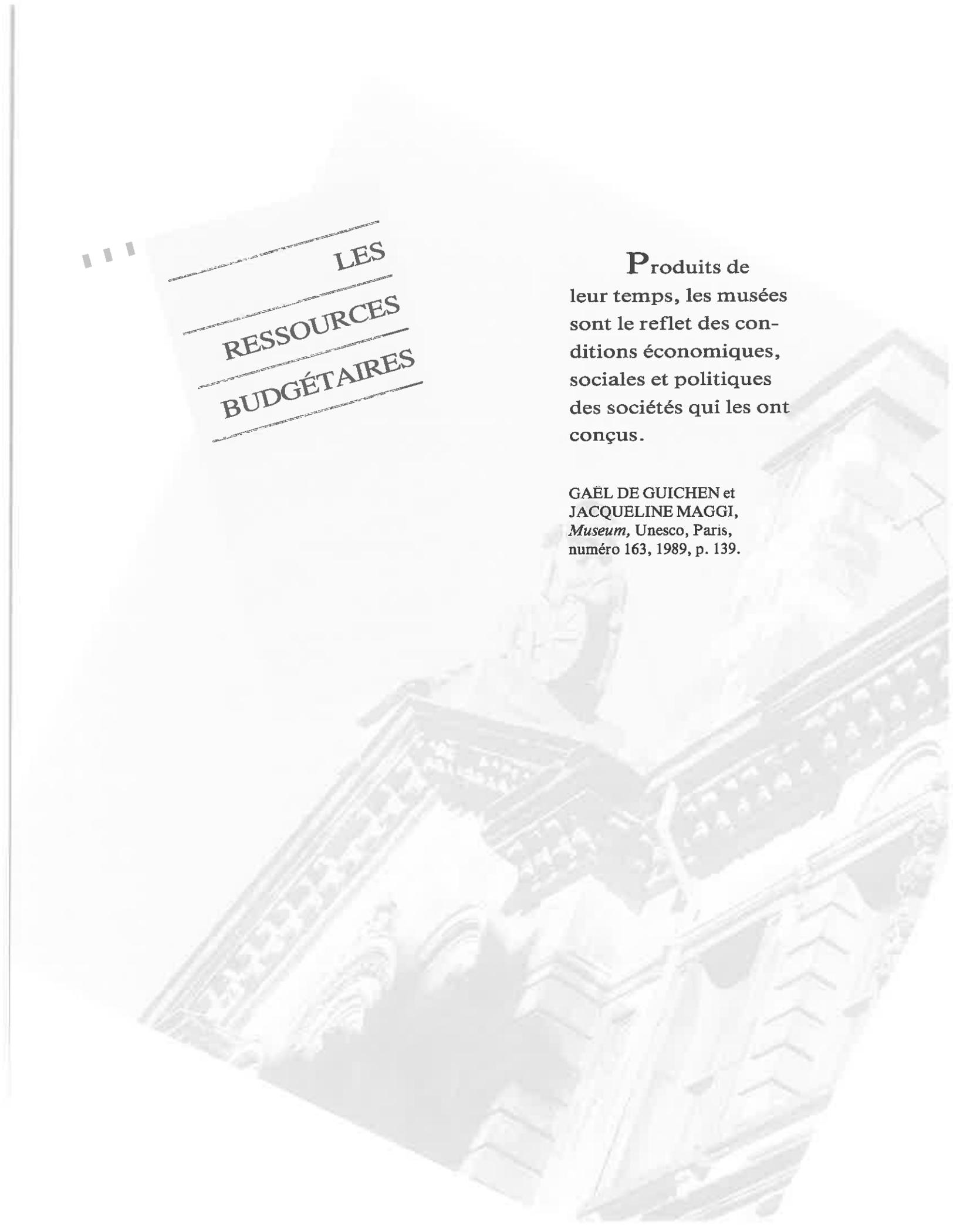
**P**ourtant,  
jamais l'humanité  
n'a consacré comme  
aujourd'hui tant  
d'efforts à interroger  
son passé et à déterrer  
les traces les plus  
anciennes de son  
apparition.

ANDRÉ CORBOZ, *Vie des Arts*,  
vol. XIX, numéro 76, automne  
1974, p. 4.

## INTERROGER L'ŒUVRE ET SES TRACES

Dans le but de doter les musées canadiens d'un outil essentiel à leur développement, le ministère des Communications a mis sur pied un programme de recherche. C'est à ce service que revient la tâche de compiler les renseignements sur les musées, leur état physique, leur clientèle, leur situation générale, leurs besoins et sur toute question reliée à l'évolution des institutions muséales.

Les conclusions de ces recherches permettront au ministère des Communications de vérifier dans quel secteur, à quel moment et de quelle manière il convient d'intervenir pour que la politique muséale et ses programmes aient le maximum d'efficacité. Ainsi la clientèle des musées canadiens, dont on ne connaît pas assez bien les attentes, sera certainement mieux servie quand un programme comme celui-ci l'aura mieux définie. Dans cette perspective, les résultats des travaux conduits dans le cadre du programme permettront aux gestionnaires de reconnaître les forces et les faiblesses des services qu'ils proposent.



LES  
RESSOURCES  
BUDGÉTAIRES

**P**roduits de leur temps, les musées sont le reflet des conditions économiques, sociales et politiques des sociétés qui les ont conçus.

GAËL DE GUICHEN et  
JACQUELINE MAGGI,  
*Museum*, Unesco, Paris,  
numéro 163, 1989, p. 139.

## UN REFLET SOCIAL

Les musées du Canada exercent une influence réelle sur le développement social et culturel du pays. À ce rôle, qui favorise une meilleure compréhension du passé, du présent et de l'avenir des Canadiennes et des Canadiens, il faut ajouter l'influence des institutions muséales sur le développement des infrastructures touristiques régionales et sur la création d'emplois.

Ces facteurs expliquent pourquoi le Gouvernement a résolu d'appuyer le développement des musées du Canada en y consacrant un nouveau budget de 43 millions de dollars. Cette somme, dont la distribution s'échelonnera sur cinq ans, est applicable aux musées autres que les musées d'État et les musées affiliés.

À ces 43 millions de dollars s'ajouteront les 10 millions de dollars (2 millions de dollars par année) qui proviennent du transfert des budgets autrefois réservés au Programme des expositions mobiles.

Le versement des 53 millions de dollars s'effectuera entre 1990 et 1995, mais ses effets seront plus visibles à la troisième année de la mise en application de la politique, alors que l'augmentation annuelle sera passée de 4 à 10 millions de dollars en 1992-1993.

Les musées du Canada auront accès à ces ressources par le biais du Programme d'appui aux musées, du Programme d'assurance des expositions itinérantes, du Programme des biens culturels mobiliers, de l'Institut canadien de conservation, et par le biais du Réseau canadien d'information sur le patrimoine et du nouveau service de recherche sur les musées.



## **PROGRAMME D'APPUI AUX MUSÉES (PAM)**

Le budget de subventions du PAM passera de 8,5 millions de dollars en 1989-1990 à 18 millions de dollars en 1994-1995. Il augmentera donc de 112 %, incluant les 2 millions de dollars par année qui proviennent de l'ancien Programme des expositions mobiles.

## **INSTITUT CANADIEN DE CONSERVATION (ICC)**

À partir de 1994-1995, les budgets annuels de ce service augmenteront de 1,5 million de dollars. La plus grande partie de ces sommes sera affectée au nouveau programme de formation en conservation pour les francophones et à la restauration d'objets qu'il faut traiter hors de la région de la capitale. Enfin, une autre partie de ce budget sera consacrée à l'octroi de bourses et à une plus grande diffusion d'informations, aussi bien par le Programme de publications de l'Institut que par le Centre de documentation sur la muséologie.

## **RÉSEAU CANADIEN D'INFORMATION SUR LE PATRIMOINE (RCIP)**

En plus des ressources générées par les services qu'il offre à l'échelle internationale, le RCIP verra son budget annuel augmenté de 690 000 \$ à partir de 1994-1995. Ce budget sera consacré au développement du Réseau, des services informatiques et techniques et à l'octroi de bourses de formation.

## **PROGRAMME DES BIENS CULTURELS MOBILIERS (BCM)**

Le budget annuel de subventions du Programme des biens culturels mobiliers augmentera de 200 000 \$, passant à 1,8 million de dollars.

## **PROGRAMME D'ASSURANCE DES EXPOSITIONS ITINÉRANTES**

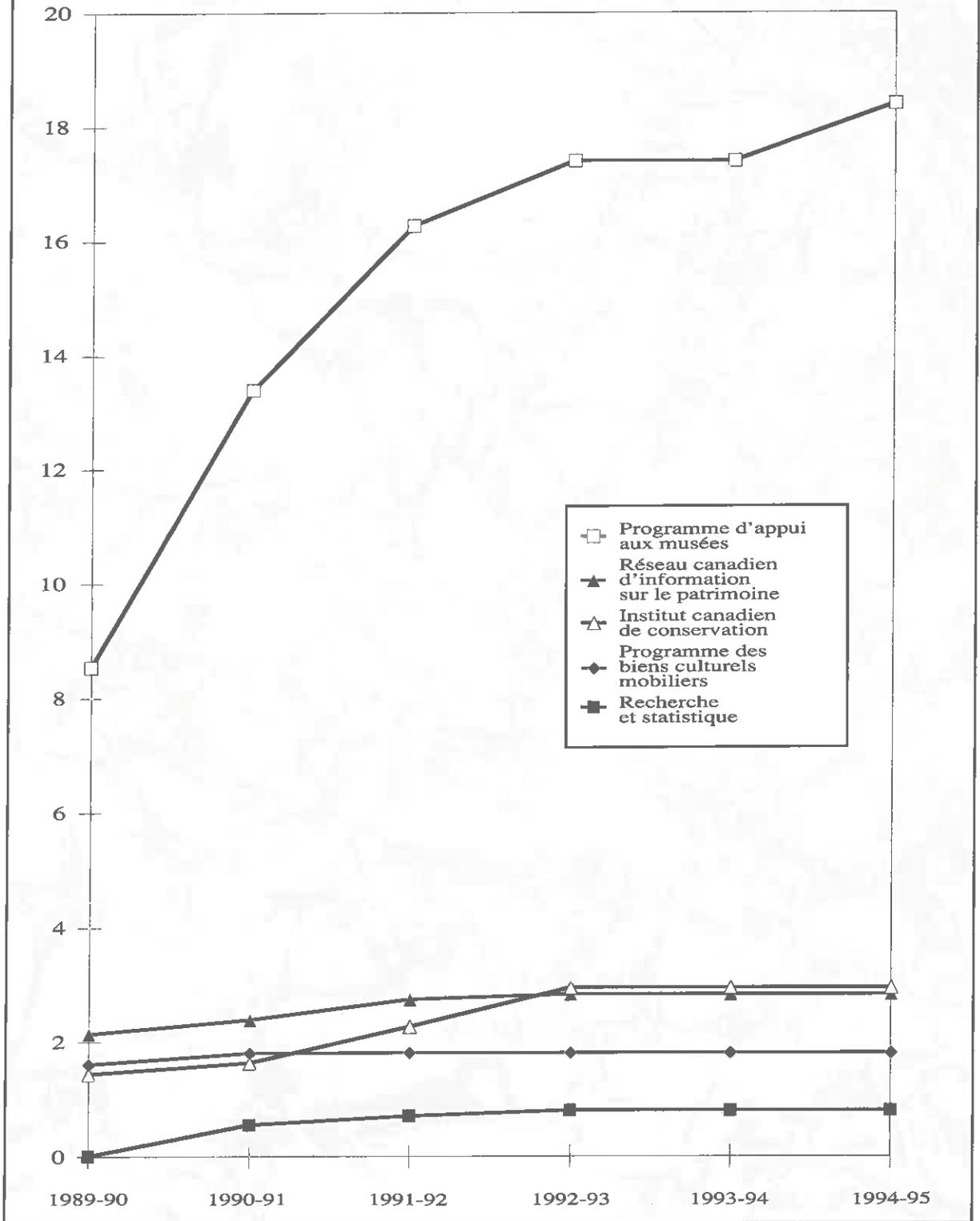
Le budget de ce programme passera de 270 000 \$ à 370 000 \$, et permettra de répondre à un accroissement de la demande.

## **RECHERCHE SUR LA SITUATION MUSÉALE**

Des travaux de recherche, sur la clientèle des musées par exemple, bénéficieront d'un budget de 600 000 \$ en 1994-1995.

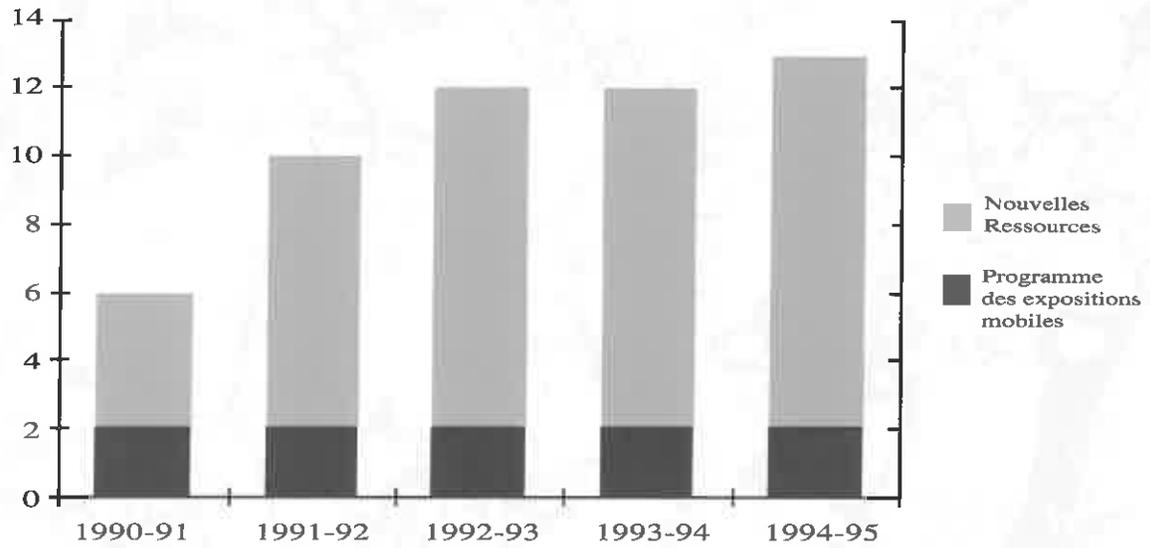
# LES RESSOURCES BUDGÉTAIRES: RÉPARTITION PAR PROGRAMME

MILLIONS DE \$



## AUGMENTATION BUDGÉTAIRE

MILLIONS DE \$





LA  
POLITIQUE  
MUSÉALE  
DU CANADA  
CONCLUSION

L'oeil, appelé fenêtre de l'âme, est la principale voie par où notre intellect peut apprécier pleinement et magnifiquement l'oeuvre infinie de la nature; l'oreille est la seconde et elle emprunte sa noblesse au fait qu'elle peut ouïr le récit des choses que l'oeil a vues. Si vous, historiographes, poètes ou mathématiciens, n'aviez jamais vu les choses avec l'oeil, vous seriez en peine de les relater dans vos récits.

LÉONARD DE VINCI, « Comparaison des arts », *Les carnets de Léonard de Vinci, tome 2*, Gallimard, 1987, p. 226.

## QUAND PARLENT LES OBJETS

Vestiges d'une science en devenir, promesses d'un art en évolution, fragments des oppositions, des efforts et des gestes qui ont conduit à la naissance d'une société vivante, tel est l'héritage en trois dimensions sur lequel veillent les musées du Canada.

La politique muséale dont se dote le Canada est conforme à la mission que les Canadiennes et les Canadiens ont confiée à leur gouvernement. Elle reflète leur maturité et leur sens des responsabilités. Ainsi, des ressources financières restreintes par les nécessités d'une conjoncture économique difficile trouvent-elles leur compensation dans l'affirmation du rôle et de l'importance des musées.

Cette politique muséale, telle que décrite dans les pages qui précèdent, souligne l'importance accordée par le gouvernement du Canada à l'accès des musées et des collections qu'ils recèlent. C'est donc pour donner aux musées les outils nécessaires pour atteindre ces objectifs que la politique muséale développe les ressources déjà disponibles et qu'elle en crée de nouvelles, grâce à des budgets plus importants et à une rationalisation des services et des programmes.

Le passé n'est pas l'unique source à laquelle puisent les musées. C'est dans une perspective ouverte sur l'an 2001 que le gouvernement du Canada manifeste son intérêt pour le futur. En stimulant le développement d'infrastructures adaptées au milieu actuel, il souligne le changement qui s'opère dans ses musées.

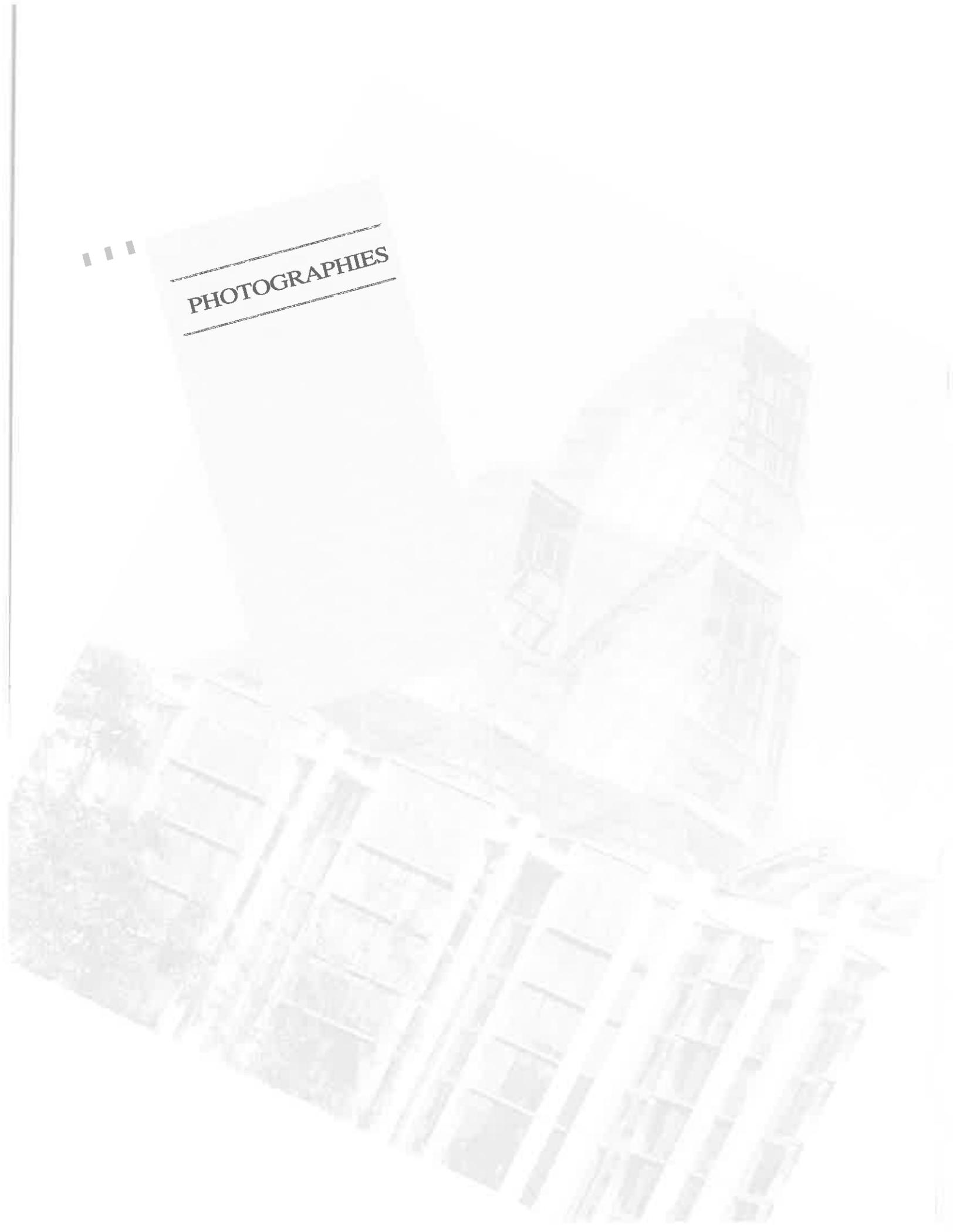


À travers le présent, c'est au tour des générations actuelles de témoigner. Elles marquent d'objets tangibles la route qu'elles empruntent et elles indiquent la voie qu'elles emprunteront demain. Comme les générations passées, celles d'aujourd'hui témoignent instinctivement, pour qu'on n'oublie pas l'époque où elles ont vécu. Cette ère est celle de la télévision, de la téléphonie, de l'informatique, des satellites, des expériences interplanétaires, de la pollution, du plastique, du laser . . .

Nos souvenirs rejoindront dans les musées de demain les souvenirs laissés par les générations passées. Ainsi entreront-ils dans l'Histoire, feront-ils l'objet d'analyses afin qu'on comprenne mieux l'évolution de l'Humanité. Ainsi est le musée : une fenêtre sur l'âme. ❦



PHOTOGRAPHIES



Mosaïque des neuf muses (III<sup>ième</sup> siècle apr. J-C), Rheinisches Landesmuseum, Trèves.

Musée canadien des civilisations  
photographe : Harry Foster

Le Musée et Société Historique de Dawson  
photographe : Gregory Skuce

Centre du patrimoine septentrional Prince de Galles  
photographe : John Poirier

Vancouver Art Gallery  
photographie : Vancouver Art Gallery

Glenbow Museum  
photographie : Glenbow Museum

Musée d'histoire naturelle de la Saskatchewan  
photographie : Musée d'histoire naturelle de la Saskatchewan

Winnipeg Art Gallery  
photographe : Ernest P. Mayer

Musée Royal de l'Ontario  
photographie : Musée Royal de l'Ontario



Musée des beaux-arts de Montréal  
photographe : Brian Merrett, MBAM

Musée du Nouveau-Brunswick  
photographie : Musée du Nouveau-Brunswick

Le Musée d'Art du Centre de la Confédération  
photographie : Barrett et MacKay

Art Gallery of Nova Scotia  
photographie : Nova Scotia Information Service Photo

Newfoundland Museum  
photographie : Newfoundland Museum

Musée des beaux-arts du Canada  
photographe : Rob Fillion